

N° 2020-13

L'an deux mil vingt, le onze juin, le Conseil municipal s'est réuni en salle polyvalente à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du 04 juin 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents :

Présents : Luc MONNET, Maire, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Jean MOUILLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Joffrey EMAILLE, Sandrine BROCART, Dominique SKRZYPczak, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Fabrice BAVENT, Daniela MORONVAL, Yannick LIÉVIN, Annie BAGGIO, Emmanuel CHARETTE

Absents ayant donné procuration :

Absents :

Secrétaire : Arthur WAGNON

OBJET : Composition de la commission d'appel d'offres.

Sur proposition de Monsieur le Maire, président de droit de la commission d'appel d'offres, le Conseil municipal, à bulletin secret ou à main levée, élit les membres suivants pour faire partie de la commission d'appel d'offres à :

Membres titulaires :

Alain DELECLUSE
Angélique DEKOKER
Stéphane MICHEL
Christian LEMAIRE
Fabrice BAVENT

Membres suppléants :

Joëlle DUPRIEZ
Catherine MORTREUX
Manuella DELESALLE
Jean MOUILLIÈRE
Daniela MORONVAL

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil municipal, où cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE, les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Luc MONNET

